

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 8 novembre 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS)**Membres absents** : M. BERTELOOT - Mme ROY - M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - M. HELIE - Mme VANDRIESSE**OBJET****DE LA DELIBERATION**

**Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin Dijonnais - Mise à disposition de personnel et de locaux de Contact-Emploi - Convention passée entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public le 12 décembre 2008 - Avenant n°1**

Madame Metge, au nom des commissions de la solidarité, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 19 mai 2008, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention de mise à disposition de personnels et de locaux du service Contact-Emploi, à passer entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais (MDEF). La convention a été signée le 12 décembre 2008.

Cette dernière prévoyait notamment le versement par la Ville d'une participation financière à la MDEF afin de compenser le transfert des coûts de fonctionnement de Contact-Emploi transformé en « point relais Dijon-Grésilles » labellisé par la MDEF.

Son versement par la Ville était assujéti à la production annuelle d'un rapport d'activité détaillé du « point relais » et à la présentation des comptes définitifs approuvés par l'assemblée générale du Groupement d'intérêt Public.

En raison d'un cadre budgétaire contraint lié à une baisse du financement de l'Etat, la Maison de l'Emploi et de la Formation sollicite le versement d'un premier acompte d'un montant de 61 858,18 € sur la subvention que la Ville de Dijon doit lui allouer au titre de l'année 2010.

Cette subvention lui permettra de maintenir son activité en 2010 et de poursuivre le travail engagé avec ses partenaires locaux, notamment la Ville de Dijon, dans le cadre de son reconventionnement pour la période 2010-2014.

A cet effet, grâce au soutien financier de l'Etat, de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, de la Région de Bourgogne et des communes et afin d'anticiper le nouveau cadre budgétaire pour la période 2011-2014, la Maison de l'Emploi et de la Formation a engagé un travail de maîtrise sensible de ses charges (loyers, frais généraux, frais de personnel).

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la solidarité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- approuver le projet d'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de la Maison de l'Emploi et de la Formation, de personnels et de locaux de Contact-Emploi du 12 décembre 2008, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;

2- m'autoriser à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

16 NOV. 2010



PUBLIÉ LE 17/11/2010



**MAIRIE DE DIJON**  
**PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE**

**AVENANT n° 1**  
**à la CONVENTION n° 08-544 du 12 décembre 2008**

relative à la mise à disposition de personnels et de locaux par la Ville de Dijon  
auprès du GIP Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais

**Entre :**

La Ville de Dijon représentée par son maire en exercice dûment habilité par une délibération en date du 8 novembre 2010,

**Et :**

Le Groupement d'Intérêt Public « Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais » représenté par son président.

**Il est convenu ce qui suit**

**Article 1**

L'article 15 (compensation financière versée par la Ville de Dijon) de la convention n° 08-544 du 12 décembre 2008 est complété comme suit :

« La participation financière de la Ville de Dijon au titre de l'année 2010 sera mandatée sous forme de deux acomptes selon l'échéancier suivant :

–le premier acompte, dès que la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais aura transmis, à la Direction des Services Financiers de la Ville, ses comptes financiers définitifs arrêtés au 31 août 2010 certifiés par son trésorier,

–le solde, sur présentation du bilan d'activité détaillé du « point relais » et des comptes définitifs approuvés par l'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public « Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais » et certifiés par un professionnel de la comptabilité ».

**Article 2**

Les autres dispositions de la convention n° 08-544 du 12 décembre 2008 demeurent inchangées.

Fait à Dijon, le

Le Maire,

Le Président du Groupement d'Intérêt Public  
« Maison de l'Emploi et de la Formation  
du bassin dijonnais »,

François REBSAMEN

Michel BACHELARD